

# Programme communal de développement rural de Grez-Doiceau

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du jeudi 05/05/2011

Dénomination	Société / Organisme	Représentant(s)	Présence	Diffusion
Maitre de l'Ouvrage (MO)	Commune de Grez-Doiceau	M. Clabots, Bourgmestre	X	X
		Mme Theys, responsable communication	X	X
		M. Allard, responsable service travaux	X	X
Organe consultatif (OC)	CLDR	19 présents	X	X
Administration régionale (AR)	SPW-DGO3 – Direction des services extérieurs de Wavre	M. Xavier Dubois	-	X
		M. Patrick Leroy	-	X
Auteur de programme (AP)	JNC AWP	M. Pieters, Directeur d'agence	X	X
		Mme Ruysen, Bio-ingénieur, chargée de missions	X	X

## Ordre du jour :

- Résultats de la participation au groupe de travail
- Actions retenues et priorisation en 4 lots
- Rappel – composition d'un groupe d'analyse « Agenda 21 local »

N°	Remarques	Concerne	Délai
1	L'AP présente les statistiques de participation aux différents groupes de travail ainsi que les thèmes qui y ont été principalement abordés (voir diaporama ci-joint).		
2	L'AP fait une proposition de classement en 4 lots des 60 actions retenues suite aux groupes de travail. Pour rappel les 4 lots sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le <b>lot 0</b> qui reprend les actions développées durant l'élaboration du PCDR, c'est-à-dire les actions finalisées ou largement entamées durant l'année 2011 (qui ne nécessitent donc pas de subsides dans le cadre du PCDR). Ces actions sont importantes à mentionner dans le programme car elles montrent le dynamisme de la commune ;</li> <li>- le <b>lot 1</b> qui reprend les projets devant être réalisés dans les deux années qui suivent l'approbation du PCDR (2012-2013). Ce lot doit donc contenir un nombre limité d'actions réalisables à court terme (ex : sur des terrains ou bâtiments dont la commune a déjà la maîtrise foncière) ;</li> <li>- le <b>lot 2</b> qui regroupe les actions réalisables dans les 6 années qui suivent</li> </ul>		

N°	Remarques	Concerne	Délai
	<p>l'approbation (2014-2017). Le nombre de projet peut donc y être plus conséquent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le <b>lot 3</b> reprend les projets réalisables dans les 10 ans qui suivent l'approbation du PCDR. La commune pourra bien entendu préparer le terrain pour la mise en place d'actions du lot 3 pendant la réalisation des lots 1 et 2.</li> </ul>		
3	<p>L'AP demande à la CLDR de réagir sur la proposition de classement des actions. Ce classement sera ensuite soumis au Collège communal afin de pouvoir démarrer, dans les mois qui viennent, la rédaction des fiches-projets.</p> <p>Différentes remarques sont formulées par les membres et sont détaillées dans les points qui suivent.</p>		
4	<p>Des remarques sont émises sur les 9 actions classées dans le lot 0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la location de la salle et de la cafétéria de l'Espace Culturel de Nethen peut déjà se faire séparément. Par contre, Nethen ne possède pas de local pouvant jouer le rôle de maison de village ;</li> <li>- l'aménagement d'un four à pain communautaire à Biez ne doit pas être repris en lot 0 puisque le projet n'a pas encore démarré.</li> </ul>		
5	<p>Les remarques sur les 9 actions classées dans le lot 1 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aménagement de la Place de Trémentine pourrait être séparé en deux phases : éclairage dans le lot 0 (déjà réalisé) et réaménagement de l'espace dans le lot 1 ;</li> <li>- le Bourgmestre mentionne qu'une adhésion au plan « Commune Maya » est déjà en cours. Cette action pourrait être reprise en lot 0 pour la signature mais conservée en lot 1 pour les aménagements et autres actions associées ;</li> <li>- dans le cadre de l'éventuelle mise en place d'une unité de biométhanisation, la CLDR suggère de réaliser une visite d'une installation existante pour mieux se rendre compte de l'ampleur du projet et des nuisances (ou de l'absence de nuisance).</li> </ul>		
6	<p>Plusieurs remarques sont émises sur les 28 actions classées dans le lot 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la place de Bossut a été rachetée par la commune ; son aménagement pourrait donc faire partie du lot 1 ;</li> <li>- certains tronçons appartenant au futur réseau de liaisons intervillages pourraient être repris en lot 1 car ils ont été fort demandés durant les GT et ne demandent peut-être pas de gros investissements (traversée de la N25 notamment) ;</li> <li>- la sécurisation de la route entre Bossut et les Sept Bonniers n'apparaît pas dans les actions. L'AP mentionne que ce tronçon sera repris dans les</li> </ul>		

N°	Remarques	Concerne	Délai
	<p>aménagements de sécurisation pour les modes doux mais peut être ajouté en tant qu'action de sécurisation de voirie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aménagement d'espaces de jeux et de détente à Gottechain et Archennes pourrait être étendu à l'ensemble des plaines de jeux de la commune (Campinaires, Plaine, Gastuche,...) ;</li> <li>- la maison de l'environnement ne semble pas mentionnée dans la liste des actions. L'AP précise que cette action a été étendue en « maison des associations » qui contiendrait un pôle environnemental ;</li> <li>- cette maison de l'environnement ne pourrait-elle pas être incluse dans la maison rurale proposée dans le centre de Grez ? Le fonctionnement de la maison de l'environnement pourrait s'inspirer de l'exemple de Chaumont-Gistoux ;</li> <li>- le renforcement de l'école des devoirs en favorisant l'intergénérationnel pourrait se trouver en lot 1 car c'est une action facile à mettre en place ;</li> <li>- la création de la plate-forme de communication pourrait également être placée en lot 1 car elle est nécessaire à la réalisation d'autres actions.</li> </ul>		
7	<p>16 actions sont reprises dans le lot 3. Différentes remarques sur ce classement sont émises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sensibilisation à la problématique des immondices devrait faire l'objet du lot 0 ou du lot 1 car ça ne demande pas beaucoup d'investissements ;</li> <li>- en lien avec cette sensibilisation, il faudrait également agir sur la réglementation de l'affichage de panneaux commerciaux (et demander l'enlèvement de ceux-ci par leur propriétaire) ;</li> <li>- la mise en place d'un réseau de guides ruraux devrait également venir plus tôt dans les priorités ; du moins pour ce qui est de la création d'une formation de ces guides ;</li> <li>- l'aménagement de l'ancienne école de Hèze en maison de village ne semble pas possible car une partie va être transformée en logements et l'autre partie est occupée par les Arbalétriers.</li> </ul>		
8	<p>L'AP propose que les membres transmettent leurs éventuelles remarques supplémentaires (avec justifications) sur la proposition de classement pour le vendredi 13 mai.</p> <p>La proposition de classement amendée sera alors présentée au Collège fin mai.</p>	CLDR	13 mai
9	<p>L'AP rappelle la mise en place d'un groupe d'analyse « Agenda 21 local » qui aura pour mission d'examiner si les actions proposées répondent aux trois piliers du développement durable.</p> <p>Six membres volontaires analyseraient donc les fiches-projets en portant une</p>		

N°	Remarques	Concerne	Délai
	attention particulière à l'un des trois piliers du développement durable. Les personnes intéressées à faire partie de ce groupe d'analyse peuvent le signaler à l'Administration (Caroline) en expliquant le choix du pilier souhaité (à savoir économie, environnement ou social) pour le 31 mai.	CLDR	31 mai
10	Pour clôturer la réunion, l'AP propose un calendrier pour la suite du travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation des actions et classement au Collège en mai ;</li> <li>- réalisation des fiches-projets par l'AP de juin à septembre 2011 ;</li> <li>- présentation des fiches-projets à la CLDR d'août à octobre 2011. Les membres recevront les fiches-projets une dizaine de jours avant chaque réunion afin de pouvoir en prendre connaissance (et être plus efficace sur l'analyse de ces fiches en réunion).</li> </ul>		
11	En termes d'organisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'AP transmet le présent compte-rendu, le diaporama de la réunion et la liste des projets amendées (via l'Administration communale) ;</li> <li>- les membres qui le souhaitent transmettent leurs remarques supplémentaires sur la proposition de classement (voir point 8 ci-avant) ;</li> <li>- les membres intéressés s'inscrivent au groupe d'analyse « Agenda 21 local » (voir point 9 ci-avant) ;</li> <li>- si certains membres possèdent des informations pouvant aider à la rédaction des fiches-projets, ils peuvent les transmettre à l'AP via l'Administration communale.</li> </ul>	AP  CLDR CLDR CLDR	13 mai  13 mai 31 mai 30 juin

<b>A faire</b>	Voir point 11
<b>Document(s) transmis</b>	Par l'AP à la CLDR : proposition de classement des actions
<b>Document(s) à transmettre</b>	Par l'AP au MO : le présent compte-rendu, le diaporama de la réunion et le classement amendé. Par le MO à la CLDR : le présent compte-rendu, le diaporama de la réunion et le classement amendé.
<b>Document(s) reçu(s)</b>	/
<b>Prochaine(s) réunion(s)</b>	non fixée